



Bulletin d'inscription

À RETOURNER AVANT LE 30 JANVIER 2024

À EVENTOCOM, 25 rue des Chaudronniers, 59400 CAMBRAI

La société..... participera au
Salon des professionnels du Jardin le 5 avril 2024 à Artois Expo à Arras en réservant :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stand intérieur (6m ²) 450€ HT	Stand intérieur (12m ²) 650€ HT	Stand intérieur (18m ²) 900€ HT	Stand intérieur (36m ²) 1350€ HT

- Avec une table et deux chaises
- Petit-déjeuner, déjeuner, boissons pour 1 personne inclus

<input type="checkbox"/>	Formules repas supplémentairesx 45€ HT
<input type="checkbox"/>	Coffret électrique 1kw	50€
<input type="checkbox"/>	Coffret électrique 3kw	120€

Pour un montant total de :€ HT
TVA (20%)€ TTC

Les inscriptions seront prises en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription et du règlement.

Règlement à joindre à ce bulletin d'inscription avant le 30 janvier 2024 à l'ordre de :

EVENTOCOM, 25 rue des Chaudronniers 59400 Cambrai

IBAN FR76 1670 6050 5653 9433 0308 404

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP867

J'autorises les organisateurs à utiliser mon logo pour l'évènement : OUI NON

Si oui, j'envoie mon logo en haute qualité à contact@eventocom.fr avant le 30 janvier 2024.

Je souhaite faire une démonstration d'un produit et/ou service : OUI NON

Si oui, j'informe Eventocom des détails de la démonstration et des besoins.

À remplir lisiblement :

- Raison sociale :
- Activité :
- Personne à contacter :
- Adresse de facturation :
- SIRET : • TVA intracommunautaire :
- Tel : • Mail :

À :, le

Signature et cachet obligatoire :

Contacts :

Eventocom: 03.27.82.03.04
contact@eventocom.fr



Le contrat :

Le contrat ne devient définitif entre Eventocom et l'exposant que lorsque l'exposant a signé le bulletin de participation et les conditions générales, et que le règlement soit fait.

Conditions d'adhésion :

Sont admises à exposer, les entreprises françaises et étrangères présentant tous produits et services se rapportant au thème du salon, soit utiles aux entreprises des métiers du jardinage. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants en cas de représentation trop importante d'une activité ou en cas de manque d'emplacement.

Règlement et facturation :

Le montant facturé est celui indiqué sur le bulletin de participation rempli. Il peut être revu en cas d'erreur de remplissage ou de calcul ou en cas de prestation supplémentaire le jour de l'événement. Le règlement est demandé à l'inscription à l'ordre de Eventocom. La facture sera envoyée par Eventocom. Eventocom se réserve le droit de refuser l'accès au salon à tout exposant n'ayant pas réglé son emplacement.

Installation :

L'emplacement du stand sera choisi sur plan par Eventocom, en fonction de l'espace disponible et des besoins des exposants.

L'exposant devra installer et démonter son stand dans les horaires prévus à cet effet.

L'exposant conçoit un stand ne présentant aucun danger pour les visiteurs et doit être en mesure de présenter tous les documents demandés à la commission de sécurité. Après démontage, l'exposant s'engage à rendre son emplacement dans l'état dans lequel il l'aura reçu.

Assurance :

Les exposants doivent prendre toutes les dispositions pour assurer leurs biens contre tous dommages pouvant survenir, auprès de l'assurance de leur choix. Ils renoncent expressément ainsi que leurs assureurs, à tout recours contre les organisateurs et leurs assureurs.

Résiliation :

Eventocom ne pourra être tenu responsable en cas d'événements indépendants de sa volonté, qui induiraient l'annulation du salon, son report ou un manque de fréquentation par le public.

Si le salon n'a pas lieu pour quelque raison que ce soit, les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre Eventocom qui s'engage à trouver le meilleur compromis pour les différentes parties. Si l'exposant annule, aucun remboursement ne sera effectué.

Litige :

Tout litige ou différend né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relèvera de la compétence des juridictions françaises.

Démonstration :

Eventocom invite tous les exposants à animer et présenter au mieux leurs produits et/ou services.

Le :

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »